

Observation P6 scannée le 04/10/19 - 12h00

P6

Département de la GIRONDE

-----  
Arrondissement d'ARCACHON

-----  
**MAIRIE  
DE  
SAINT MAGNE  
33125**

-----  
Tél. : 05.56.88.51.09  
Fax : 05.56.88.54.03

Email : [mairie.saint.magne@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.magne@wanadoo.fr)  
<http://www.saint-magne.fr>

COURRIER ARRIVE LE  
- 4 OCT. 2019  
MAIRIE DE SAINT MAGNE

Lors de la révision du PLU, des erreurs matérielles ont été commises.

Ces dernières concernent des parcelles appartenant au zonage U du précédent PLU et ayant été changées de zone sans raison.

Il s'agit des parcelles :

- A963 – A964 – A966 : parcelles actuellement en U et mise en NP
- C 283 – parcelle actuellement totalement en U et amputée à tort d'une petite surface.
- C 453 - parcelle mise en zone NP sans concertation et actuellement en zone U
- C 31 - parcelle appartenant à un particulier mais zonée UE à tort.  
Actuellement en U

Aussi, je demande que ces parcelles retrouvent intégralement leur zonage précédent.

Fait à Saint Magne le 4 octobre 2019

Le Maire,

B. OCTON

